Envoyé en préfecture le 20/11/2020
Reçu en préfecture le 20/11/2020
Affiché le 20/11/2020
ID : 056-255602229-20200925-DEL2020_02_04-DE

2020/

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DU CENTRE DE SECOURS DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_02_04

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 6
Présents : 5
Votants : 6

L'an deux mille vingt, le vendredi 25 septembre à 15h30, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de secours de Pluvigner sous la présidence, jusqu'au vote du nouveau président, du doyen d'âge, M. DONY Alain.

5 Elus présents lors du vote : Mme Diane HINGRAY, Maire de Pluvigner ; Mme Sylvie OLLIVIER, Adjointe au Maire de Pluvigner ; M. Pascal LE CALVE, Maire de Landévant ; Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Maire de Landaul ; M. Alain DONY, Adjoint au Maire de Landaul.

1 Pouvoir :
Mme BONNEC Katia donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Étaient également présents (sans voix délibérative) : M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services de Pluvigner ; M. Michel ALLANO, Chef de centre de secours de Pluvigner.

SECRETAIRE DE SEANCE : OLLIVIER Sylvie
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL SYNDICAL : le 18 septembre 2020
OBJET : **PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE – RECTIFICATIF**

La séance a d'abord été ouverte par Mme HINGRAY Diane, en l'absence de M. PILLET Gérard, président, qui a déclaré les membres du conseil syndical (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme HINGRAY Diane a proposé de désigner Mme OLLIVIER Sylvie en qualité de secrétaire de séance par le conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT). Elle a précisé que le secrétaire de séance rédige le procès-verbal général de la séance.
Le PV de séance retrace la séance au fur et à mesure de son déroulement.
Il comporte notamment des éléments sur les élus présents, les prises de paroles et les votes.

Envoyé en préfecture le 20/11/2020
Reçu en préfecture le 20/11/2020
Affiché le 20/11/2020
ID : 056-255602229-20200925-DEL2020_02_04-DE

M. DONY Alain, le plus âgé des membres présents du conseil syndical, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

VOTE : LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DESIGNE A L'UNANIMITE, MME OLLIVIER SYLVIE COMME SECRETAIRE DE SEANCE.

Cette délibération annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2020_02_01 pour erreur informatique.

A PLUVIGNER, LE 25.09.2020
LA PRESIDENTE, DIANE HINGRAY

VOTES : 6 pour

SIVU du Centre de Secours
Tél. 02 97 24 71 3
Fax 02 97 24 92 4
PLUVIGNER

Le Président,
- Certifie sous a responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 20/11/2020
Reçu en préfecture le 20/11/2020
Affiché le 20/11/2020
ID : 056-255602229-20200925-DEL2020_02_02-DE

2020/

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DU CENTRE DE SECOURS DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_02_02

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 6
Présents : 5
Votants : 6

L'an deux mille vingt, le vendredi 25 septembre à 15h30, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de secours de Pluvigner sous la présidence, jusqu'au vote du nouveau président, du doyen d'âge, M. DONY Alain.

5 Elus présents lors du vote : Mme Diane HINGRAY, Maire de Pluvigner ; Mme Sylvie OLLIVIER, Adjointe au Maire de Pluvigner ; M. Pascal LE CALVE, Maire de Landévant ; Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Maire de Landaul ; M. Alain DONY, Adjoint au Maire de Landaul.

1 Pouvoir :
Mme BONNEC Katia donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Étaient également présents (sans voix délibérative) : M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services de Pluvigner ; M. Michel ALLANO, Chef de centre de secours de Pluvigner.

SECRETAIRE DE SEANCE : OLLIVIER Sylvie
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL SYNDICAL : le 18 septembre 2020
OBJET : **VERIFICATION DU QUORUM ET CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE**

Il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie (majorité des membres en exercice).

Il est proposé de constituer le bureau de vote pour l'élection du président et de procéder au vote.

Mme Diane HINGRAY propose d'être désignée, avec Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL en qualité d'assesseur.

Envoyé en préfecture le 20/11/2020
Reçu en préfecture le 20/11/2020
Affiché le 20/11/2020
ID : 056-255602229-20200925-DEL2020_02_02-DE

VOTE : LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A COMPOSE LE BUREAU DE VOTE EN DESIGNANT MME HINGRAY DIANE ET MME OLLIVIER-FRANKEL DOMINIQUE COMME ASSESSEURS.
LE BUREAU DE VOTE EST DONC CONSTITUE DE 4 PERSONNES : LE PRESIDENT (LE DOYEN), LA SECRETAIRE, ET LES 2 ASSESSEURS.

A PLUVIGNER, LE 25.09.2020
LA PRESIDENTE, DIANE HINGRAY

VOTES : 6 pour

SIVU du Centre de Secours
Tél. 02 97 24 71 34
Fax 02 97 24 92 44
PLUVIGNER

Le Président,
- Certifie sous a responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 20/11/2020
Reçu en préfecture le 20/11/2020
Affiché le 20/11/2020
ID : 056-255602229-20200925-DEL2020_02_03-DE

2020/

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DU CENTRE DE SECOURS DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_02_03

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 6
Présents : 5
Votants : 6

L'an deux mille vingt, le vendredi 25 septembre à 15h30, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de secours de Pluvigner sous la présidence, jusqu'au vote du nouveau président, du doyen d'âge, M. DONY Alain.

5 Elus présents lors du vote : Mme Diane HINGRAY, Maire de Pluvigner ; Mme Sylvie OLLIVIER, Adjointe au Maire de Pluvigner ; M. Pascal LE CALVE, Maire de Landévant ; Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Maire de Landaul ; M. Alain DONY, Adjoint au Maire de Landaul.

1 Pouvoir :
Mme BONNEC Katia donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Étaient également présents (sans voix délibérative) : M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services de Pluvigner ; M. Michel ALLANO, Chef de centre de secours de Pluvigner.

SECRETAIRE DE SEANCE : OLLIVIER Sylvie
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL SYNDICAL : le 18 septembre 2020
OBJET : **ELECTION DU PRESIDENT**

Le conseil syndical,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-4 et L. 2122-7 du CGCT ;

Considérant que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2020
Reçu en préfecture le 20/11/2020
Affiché le 20/11/2020
ID : 056-255602229-20200925-DEL2020_02_03-DE

M. DONY Alain, le plus âgé des membres présents du conseil syndical, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a invité le conseil syndical à procéder à l'élection du président et a rappelé les textes concernant l'élection du président (Le Président est élu dans les mêmes conditions que le Maire).
Il a précisé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, la majorité absolue se calcule par rapport au nombre de suffrages exprimés décompte fait des bulletins blancs et nuls.

Avant l'ouverture du scrutin, M. DONY Alain demande s'il y a des candidats au poste de Président.
Mme HINGRAY Diane propose sa candidature.
M. DONY Alain a exposé les règles du scrutin à bulletins secrets.
A l'appel de son nom, chaque conseiller syndical a été invité à déposer son bulletin dans l'urne.
Puis, il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après.

L'élection a été acquise lors du 1er tour de scrutin :

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 6
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... 6
f. Majorité absolue 3

Ont obtenu :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HINGRAY Diane	6	Six

M. DONY Alain proclame l'élection de Mme HINGRAY Diane à l'unanimité (*pouvoir Katia BONNEC*).

A PLUVIGNER, LE 25.09.2020
LA PRESIDENTE, DIANE HINGRAY

SIVU du Centre de Secours
Tél. 02 97 24 71 3
Fax 02 97 24 92 44
PLUVIGNER

Le Président,
- Certifie sous a responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.